

COMMUNE DE MONS

Réf. : CCE 2024-01

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES  
MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES D'EXPLOITATION EN VERTU DE  
L'ARTICLE 65 DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**Demandeur** : le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie

**Objet de la demande de révision** : modification des conditions particulières relatives au déversements des eaux usées industrielles en eau de surface, ajouter de nouvelles conditions particulières et compléter avec des conditions de surveillance en termes de PFAS.

**Motif de soumission à enquête publique** : votre commune avait été désignée en tant que commune d'implantation dans le cadre de la procédure de classe 1 à l'issu de laquelle le permis unique de l'établissement avait été accordé (AM du 28-11-2022) ; dans le cadre de la présente modification des conditions, le Fonctionnaire technique estime nécessaire d'en informer la population riveraine et de diligenter une enquête publique au droit de votre communale.

**Situation** : S.A. ENVIRO BELGIUM – avenue Goblet à 7011 Ghlin

**Personne à contacter** : Attaché qualifié du SPW - Monsieur PRIMOSIG Géry – 065/32.82.09

**Le dossier peut être consulté à l'administration communale Département Environnement  
Transition Écologique – rue du Chanoine Puissant, 2 – 4<sup>ème</sup> étage à 7000 Mons à partir du :**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 05-04-2024	<b>Le 11-04-2024</b>	Rue Chanoine Puissant, 2-4 <sup>ème</sup> étage à MONS <b>Le 26-04-2024 à 9H00</b>	Ad. Communale de et à Mons Grand'Place, 22 et/ou Environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique, est ouverte au sens de l'article D.29-1§5 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le Collège communal est l'autorité compétente pour décider de la révision des conditions particulières d'exploitation de l'établissement en question.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

**!!!ATTENTION !!! Prendre rendez-vous préalablement au 065/40.56.06**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.82.09).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 03 avril 2024

Par délégation de la Directrice Générale,

(s)Bénédicte MALBRECQ  
Directrice du Département Environnement  
et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,  
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,  
(s)Maxime POURTOIS  
Echevin de l'Urbanisme,  
des Régies et du Stationnement